

La Municipalité de Sainte-Eulalie vous présente le

CONCOURS ILLUMINATION DE NOËL

Du 26 novembre au 9 janvier

RÈGLEMENTS ET FONCTIONNEMENT

Pour rendre notre village féérique tout en ayant du plaisir, la Municipalité de Sainte-Eulalie lance pour une seconde année un défi à ses citoyens, le « Concours Illumination de Noël » où chacun est invité à décorer sa maison.

1- PÉRIODE D'INSCRIPTION: *Du 26 novembre au 12 décembre*

Les inscriptions auront lieu du 26 novembre au 12 décembre par l'entremise d'un formulaire en ligne ou en complétant le formulaire d'inscription version papier. Le formulaire version papier doit être retourné par la poste à l'adresse suivante: 757, rue des Bouleaux, Sainte-Eulalie, QC G0Z 1E0

Formulaire d'inscription en ligne : <https://forms.gle/2E2BkqgM3v52Mqcf6>

- Pour participer au concours, vous devez être résidents de la Municipalité de Sainte-Eulalie et être âgé de plus de 18 ans en date du 26 novembre 2021;
- Une seule inscription par adresse est autorisée;
- Toutes les sections du formulaire doivent être complétées afin d'être valide. La responsable des loisirs de la Municipalité de Sainte-Eulalie fera la tournée des adresses participantes pour photographier les décorations. Ces photos seront utilisées à titre promotionnel. Dans le formulaire d'inscription, il est important d'autoriser la prise de photos.
- À partir du 18 décembre, les adresses inscrites seront annoncées et publiées sur nos différents réseaux (page Internet de la Municipalité, page Facebook) afin d'encourager la population de voter.
- Les membres du conseil municipal et les employés municipaux ne sont pas admissibles au concours.



2- LE JURY EST LE PUBLIC : *Du 18 décembre au 09 janvier*

Du 18 décembre au 9 janvier, toute la population est invitée à faire la tournée des adresses participantes et à voter en ligne. Il sera également possible de voter en complétant le formulaire papier joint au journal Le Tournesol du mois de décembre.

Formulaire de vote en ligne : <https://forms.gle/eda86p9EzJZxTXmt8>

- Le 18 décembre, la liste des adresses participantes sera dévoilée en ligne (site Internet et page Facebook). Une version papier en quantité limitée sera aussi disponible au bureau de poste, à la Boucherie Côté et au dépanneur Fafa;
- Toute la population est autorisée à voter, même les gens habitant à l'extérieur de la Municipalité de Sainte-Eulalie;
- Les votes se font avec votre **adresse postale**. Un vote par adresse postale est autorisé (un vote par famille);
- Les deux adresses participantes qui auront cumulées le plus de vote seront les gagnants. S'il y a égalité parmi les adresses gagnantes, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le premier et le second prix.
- Des supplémentaires de participation seront tirés au hasard parmi toutes les adresses inscrites au concours. Les deux gagnants du vote du public ne sont pas admissibles pour les prix de participation.

PRIX POUR LES GAGNANTS

1er prix : (valeur totale de 200 \$)

- Certificat cadeau de 200 \$ au KiNipi Spa nordique & hébergement;

2e prix : (valeur totale de 100 \$)

- Panier cadeau avec produits du terroir de l'Érable rouge de 100 \$;

PRIX DE PARTICIPATION – Certificat cadeau de 50 \$ à l'Érable Rouge



3- DÉVOILEMENT DES GAGNANTS: *Le 13 janvier*

Les gagnants seront dévoilés le 13 janvier à midi sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Eulalie par le biais d'une vidéo.

Les gagnants seront par la suite contactés par voie téléphonique.

Pour toute question concernant le concours, veuillez-vous adresser à Joliane Delisle à l'adresse courriel suivante : loisirs@sainte-eulalie.ca.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle période des fêtes remplie de bonheur et de magie!